



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SECOURS

Question écrite n° 16896

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'hélicoptère de la sécurité civile « Dragon 83 », régulièrement menacé de disparition depuis son arrivée dans les airs varois en 2009. Lors d'un déplacement dans le Var durant l'été 2012, il avait indiqué que l'hélicoptère, de type Écureuil, demeurait bien affecté au département du Var et a récemment annoncé qu'il serait remplacé par un nouvel appareil plus performant, le EC145. Cet hélicoptère assurant les transferts d'urgence vers les services spécialisés des hôpitaux de la région est un gage de sécurité et d'égalité dans la rapidité de l'acheminement des secours entre les citoyens proches des structures hospitalières et ceux de l'arrière-pays varois et a ainsi porté secours en 2011 à pas moins de 600 personnes. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer l'affectation définitive du Dragon 83 sur la base du Cannet des Maures ainsi que les délais y afférents.

Texte de la réponse

Un hélicoptère de la sécurité civile a été positionné sur la base militaire du Luc en Provence, en mai 2009, afin d'armer un détachement, à titre expérimental, avec un Écureuil auparavant positionné sur la base de Cannes. Depuis cette date, le détachement a connu une activité relativement soutenue, surtout en période estivale, bien que les performances de cet hélicoptère soient limitées, notamment dans le domaine du vol de nuit. Ce sont d'ailleurs ces limitations opérationnelles qui ont conduit à l'arrêt des vols de ce type d'appareil début novembre 2012 et à la mise en vente des 4 Écureuil de la sécurité civile. Lors d'une visite dans le département du Var en août 2012, prenant en compte ce besoin avéré, le ministre de l'intérieur a accepté le principe d'une éventuelle pérennisation de Dragon 83 et la mise en place d'un appareil plus performant, de type EC 145. Depuis cette date, il a demandé que des études soient menées dans ce sens. Elles sont en cours et nécessitent un redéploiement affectant l'ensemble des moyens héliportés de la sécurité civile sur le territoire national. Les secours dans le Var restent, en tout état de cause, assurés de jour comme de nuit, selon le lieu, par les hélicoptères des bases de Cannes ou de Marseille Marignane, lorsque celui du Luc n'est pas disponible.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16896

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 969

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6704